



La Viva mode d'emploi...

Objectifs humanistes ...

Populariser les valeurs citoyennes et les principes contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Soutenir par des actions concrètes, des populations défavorisées.

Renforcer le rayonnement des associations d'entraide et encourager les initiatives humanitaires.



... moyens culturels ...

...**la création** : animer un **groupe d'auteurs**, qui développe la création de la musique et de la poésie. Observer le contenu de chaque texte, conçu pour valoriser spécifiquement les actions de solidarité votées par le collectif.

...**l'interprétation** : rassembler **des choristes bénévoles** qui ont choisi de pratiquer l'art du chant, au service de l'action militante de La Viva. Adopter les exigences de qualité qui offrent à l'ensemble toute sa crédibilité.

...**le spectacle vivant** : considérer la valeur émotionnelle de chaque œuvre, témoin d'une source d'inspiration mutuelle entre les artistes et le public.

... et perspectives de production.

- ✚ Produire des manifestations publiques autour de ces concerts, au niveau local et régional, jusqu'à l'échelle nationale et internationale. Inscrire l'originalité de cette démarche dans le développement médiatique de la Ville, du Département et de la Région.
- ✚ Aménager de nouveaux espaces d'expression artistique, et animer des échanges culturels en suscitant la découverte de nouveaux talents. Chanter sur les thèmes des identités et des cultures, dans un contexte évocateur et chaleureux.
- ✚ Mobiliser le plus large public en l'invitant à vivre des moments épanouissants, parce que nous sommes tous animés d'interrogations sur les problèmes de société qui troublent notre actualité. Souligner l'intérêt que présentent les associations impliquées, autour des stands et supports de communication.
- ✚ Renforcer son éthique en s'impliquant avec ses partenaires et les élus dans des actions significatives. Médiatiser chaque concert par des moyens adaptés aux contextes concernés, et associer ce rayonnement à l'image d'une société fraternelle.

La Viva, association loi de 1901, N° 15105. Journal Officiel du 10 janvier 1998. **Objet social** : L'association se fixe pour objectif d'apporter son soutien actif à des associations, ou à des personnes ou populations en difficulté morale ou physique, par la création et la production d'œuvres vocales, en se conformant à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (D.U.D.H du 10/12/1948), en se dégageant de toute prise de position politique ou confessionnelle.